Formation de base accélérée : AgRp (RPO) classe III - médical - appareils (E-learning)

a **kiwa** company

Dans cet e-learning les groupes cibles assistants/personnes autorisées ; médecins avec une autorisation d'utilisation et radiophysiciens doivent suivre une formation complémentaire pour pouvoir remplir le rôle d'agent de radioprotection ou de chef du service de contrôle physique.

POUR QUI ?

Cette formation s'adresse donc seulement aux futurs agents de radioprotection de classe III dans le secteur médical, **qui ont déjà** suivi une formation **de base approfondie en radioprotection**.

- assistants/personnes autorisées (selon l'art.85)
- médecins avec une autorisation d'utilisation
- radiophysiciens

CONTENU DE LA FORMATION

Les thèmes suivants seront abordés:

- Répétition radioprotection et législation
- Organisation du service de contrôle physique
- Tâches de l'expert agréé en controle physique
- Règlements techniques de l'AFCN
- Législation spécifique médical
- Tâches agents de radioprotection
- Test de connaissance

OBJECTIFS

L'Arrêté Royal du 6 décembre 2018 a apporté un certain nombre de changements au Règlement Général de la Protection contre les dangers des Radiations Ionisantes (ARBIS) avec effet au 1er janvier 2019. La législation a bien entendu prévu une longue période transitoire afin de vous préparer pour disposer d'assez de temps pour vous conformer à toutes les exigences de cet Arrêté Royal.

Le nouvel arrêté royal aura un impact majeur sur l'organisation du Service de Contrôle Physique, qui doit désormais être organisé en interne. Ce service interne se compose d'au moins un chef de service et, le cas échéant, d'agents en radioprotection. Les membres de ce département, y compris le chef du département, doivent être des membres du personnel de votre organisation. N'hésitez pas à en discuter avec votre expert en contrôle physique, qui se fera un plaisir de vous expliquer en détails ce qui en ressort.

Les groupes cibles [1] assistants/personnes autorisées (selon l'art.85) ; [2] médecins avec une autorisation d'utilisation et [3] radiophysiciens doivent suivre une formation complémentaire pour pouvoir remplir le rôle d'agent de radioprotection ou de chef du service de contrôle physique. C'est ce que nous vous proposons dans cet e-learning.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Vous recevrez un mail d’accueil quelques jours après votre inscription. Veillez à surveiller votre dossier de courrier indésirable pendant cette période.
- A partir du moment où vous recevez le courrier d'acceuil, vous aurez 2 mois pour compléter le module. Après cela, votre accès sera fermé.
- Chaque participant reçoit un syllabus (en PDF).
- Chaque participant reçoit une attestation de participation (après avoir réussit le test de connaissance) via notre plateforme digitale.

LIEUX DE FORMATION

Lieux	Durée de la formation	Langue	Prix
Online	Au moins 3 heures (*)	Néerlandais	160 EUR
Online	Au moins 3 heures (*)	Français	160 EUR

Prix hors TVA.

Vinçotte Academy : Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde ▪ Belgique

BTW BE 0438.362.202 ▪ RPR Bruxelles

BNP Paribas Fortis: BE08 2100 4143 4513 ▪ BIC: GEBABEBB

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées. Les détails les plus récents et complets concernant cette formation - y compris le contenu, les dates, le lieu et le prix - sont toujours disponibles sur notre site web : www.vincotte-academy.be. Les inscriptions se font exclusivement via le site web. En vous inscrivant, vous acceptez nos conditions générales et le règlement de la formation, qui sont également consultables en ligne.

(*) La durée effective d'une formation en ligne est difficile à déterminer. Veuillez donc à prévoir du temps pour prendre des notes et revoir les vidéos (si vous le souhaitez).